



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 126-2023**  
Séance du 26 septembre 2023

## **DELIBERATION**

relative au crédit d'engagement de 30 000 F pour un prêt accordé au propriétaire de la parcelle N° 10607 située au 128 rte de Saint-Julien et couvert par une cédula hypothécaire au profit de la Commune de Plan-les-Ouates

Vu l'intérêt foncier de la Commune de Plan-les-Ouates à hériter de la parcelle N° 10607, sise au 128 rte de Saint-Julien,

vu l'intérêt des archives de la Commune de Plan-les-Ouates à hériter de la collection d'ouvrages et articles de presse sur le sport réunie par M. Gilbert Ganziroli,

vu l'exposé des motifs EM 126-2023, de septembre 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu les projets d'actes notariés établis en l'étude de Me Cédric Schneider en vue de la création d'une cédula hypothécaire et d'un pacte successoral,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. g et j de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par x oui, x non, et x abstention

- 1) d'autoriser le Conseil administratif à signer le Pacte successoral prévoyant le legs de la parcelle No 10607 ;
- 2) d'autoriser le Conseil administratif à établir une cédula hypothécaire de 30 000 F grevant la parcelle No 10607 au profit de la Commune de Plan-les-Ouates ;
- 3) d'accorder un prêt sans intérêt de 30'000 F au propriétaire de la parcelle No 10607 ;
- 4) de comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.